



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 39 | 8 | 2 |

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 15 décembre 2011

**OBJET : 23-1 - PETITE ENFANCE -
RENCONTRES
INTERGENERATIONNELLES -
CONVENTION AVEC LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANTIBES RELATIVE AUX
RENCONTRES ENTRE LE MULTI-
ACCUEIL FONTONNE ET L'ACCUEIL
THERAPEUTIQUE DE JOUR -
RENOUVELLEMENT -AUTORISATION
DE SIGNATURE**

Le jeudi 15 décembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/12/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Michel GASTALDI à Mme Françoise THOMEL
Mme Marguerite BLAZY à Mme Monique CANOVA
M. Jacques BARBERIS à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Jonathan GENSBURGER

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2774/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **20/12/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **23 DEC. 2011**

Pour le Maire,
Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

23-1 - PETITE ENFANCE - RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES - CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES RELATIVE AUX RENCONTRES ENTRE LE MULTI-ACCUEIL FONTONNE ET L'ACCUEIL THERAPEUTIQUE DE JOUR - RENOUELEMENT -AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION POPULATION - VIE SOCIALE - SOLIDARITE - HANDICAPS

Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur un projet de rencontres intergénérationnelles entre le Multi-Accueil Fontonne de la Commune et l'Accueil Thérapeutique de Jour du Centre Communal d'Action Sociale distants de 400 mètres.

Il s'agit de rencontres hebdomadaires d'une durée maximale de quarante cinq minutes entre les jeunes enfants de 3 mois à 3 ans accueillis au sein du Multi-Accueil et les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés accueillies au sein de l'Accueil Thérapeutique de Jour.

Ces rencontres intergénérationnelles visent – par des échanges réguliers entre ces deux publics autour des notions de respect et de partage – à élargir leurs environnements respectifs en permettant d'une part aux personnes accueillies par l'Accueil Thérapeutique de Jour d'entretenir le lien social et de lutter contre l'isolement et d'autre part d'apporter aux jeunes enfants accueillis par le Multi-Accueil Fontonne des repères et une ouverture sur l'extérieur.

Ces rencontres, qui n'ont pas d'incidence financière, reposent sur l'accord des familles des jeunes enfants et sur le volontariat des personnes âgées. Elles sont fixées par accord mutuel des responsables des établissements et se déroulent dans le respect des normes d'encadrement et des mesures de sécurité.

Au terme d'une année de mise en œuvre, les équipes du Multi-Accueil Fontonne et de l'Accueil Thérapeutique de Jour ont dressé un bilan positif de ces rencontres intergénérationnelles et souhaitent prolonger l'expérience.

L'actuelle convention conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Antibes – dont dépend l'Accueil Thérapeutique de Jour – arrivant à son terme au 31 décembre prochain, il est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPALE

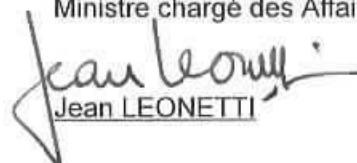
A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Communal d'Action Sociale relative aux rencontres entre le Multi-Accueil Fontonne et l'Accueil Thérapeutique de Jour ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

23-1 - PETITE ENFANCE - RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES - CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES RELATIVE AUX RENCONTRES ENTRE LE MULTI-ACCUEIL FONTONNE ET L'ACCUEIL THERAPEUTIQUE DE JOUR - RENOUELEMENT -AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION POPULATION - VIE SOCIALE - SOLIDARITE - HANDICAPS

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.23-1 - PETITE ENFANCE - RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES - CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES RELATIVE AUX RENCONTRES ENTRE LE MULTI-ACCUEIL FONTONNE ET L'ACCUEIL THERAPEUTIQUE DE JOUR - RENOUVELLEMENT -AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 23/12/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2011

Numéro de l'acte : DCM2774-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111215-DCM2774-11-DE

Date de décision : 15/12/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes